

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2007**

**76X2007**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS : sis 35 Avenue Victor Hugo LES PENNES MIRABEAU

dont l'objectif est défendre les droits des anciens combattants et de renforcer les liens de solidarités entre les générations a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission culture, qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 650 €

Après avoir entendu l'exposé le CONSEIL MUNICIPAL :

- VU l'avis favorable de la commission culture du mercredi 2 mai 2007
- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS : 650 €
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget

SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 30 mai 2007  
LE MAIRE DES PENNES MIRABEAU

Michel AMIEL